

014

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Gomot et plusieurs de ses collègues, à l'effet de déterminer les conditions auxquelles seront soumises désormais les autorisations données pour les **ouvertures d'abattoirs publics**. (N° 344, année 1908.)

(Nommée le 6 juillet 1909.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : VISEUR.
2^e — PINAULT.
3^e — CAZENEUVE.
4^e — ANCEL.
5^e — RICHARD. *Secrétaire*
6^e — GOMOT.
7^e — MÉLINE. *Président*
8^e — MONNIER
9^e — Comte DE SAINT-QUENTIN.



4

Commission des abattoirs publics

Séance du 8 juillet 1909

Présents : M. H. Visser, Ansel, Richard
Garnot, Meline, Desmardet, de Saint-Quentin.

Pont-aux-Loup : Président : M. Meline
Secrétaire : M. Richard

Les commissaires exposent l'opinion
de leurs bureaux respectifs.

La commission s'ajourne à la rentrée,
Le Président, Le Secrétaire,
G. Meline J. Richard

Séance du 10 juin 1911

Présents : M. H. Meline président, Garnot,
Ansel, Cazeaux.

M. Meline propose d'entendre tous les corps
compétents pour connaître leur opinion
sur les modifications à apporter dans le
régime des abattoirs pour que le contrôle des
viandes soit rigoureusement exercé aussi
bien dans l'intérêt de l'hygiène publique
que dans celui de l'agriculture.

La commission est d'avis de renvoyer
sur cette question les quatre grands corps réunis.

- 1o La Faculté des agriculteurs de France
- 2o La Société d'encouragement à l'agriculture
- 3o Le Comité supérieur d'hygiène de France
- 4o Le Comité supérieur des épizooties
- 5o Le Syndicat de la boucherie de Paris

J. Méline
|